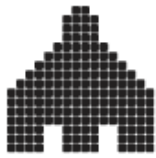
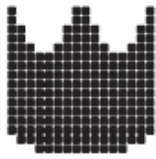
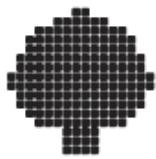
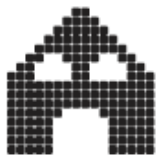
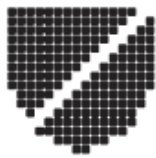
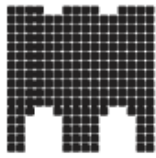
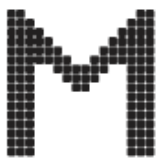


BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU DE DON 2025 (janvier - décembre 2025)



Vous pouvez soutenir l'association le MAT en y adhérant ou en faisant un don.
Merci !

L'association est reconnue d'intérêt général.

ADHÉRENT* et/ou DONATEUR :

Nom : Prénom :

Structure

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone :

Mail

J'adhère à titre :

Adhésion individuelle – personne physique 10€
Adhésion 2025 : Individuelle

Adhésion individuelle – tarif réduit 5€
Adhésion 2025 : Individuelle pour les moins de 18 ans, chômeurs et étudiants

Adhésion structure – personne morale 30€
Adhésion 2025 : Structures (associations, écoles, entreprises)

Je déclare faire un don* de : 10€ 20€ 40€ autre : €

Vous pouvez associer adhésion et don sur le même paiement (chèque à l'ordre du MAT).

Date :

Signature :

Information importante

Votre bulletin d'adhésion et votre cotisation sont à envoyer à :

Le MAT Ancenis-Saint-Géréon
Chapelle des Ursulines
Avenue de la Davrays
44150 Ancenis-Saint-Géréon

* Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre versement, afin que vous puissiez réduire votre impôt sur le revenu de 66% de la valeur de votre don, étant entendu que le total des dons que vous avez effectués au cours d'une année civile, pour être pris en compte, ne doit pas dépasser 20% de votre revenu imposable (article 200 du Code Général des Impôts).

